



Plan annuel 2023/2024 Remplacement de Courte Durée (RCD)

Lycée Jean DUPUY

Références :

- Décret n° 2023-732 du 8 août 2023 relatif au remplacement de courte durée dans les établissements d'enseignement du second degré annule et remplace l'ensemble des textes qui encadraient le RCD au niveau national
- Décret n° 2023-738 du 9 août 2023 portant diverses dispositions relatives à l'organisation de la continuité pédagogique au sein des établissements publics locaux d'enseignement et des établissements d'enseignement privé sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale
- Note de service du 20 juillet 2023 portant création de la Part fonctionnelle de l'ISOE et de l'ISAE au sein des écoles, collèges, lycées d'enseignement général et technologique et lycées professionnels

1 OBJECTIFS

Le plan annuel RCD du lycée Jean Dupuy se veut être un document opérationnel qui définit une stratégie interne afin d'organiser des remplacements pour des absences dites de courte durée, inférieures à 15 jours.

Les principes retenus sont :

- ✓ Pragmatisme
- ✓ Souplesse
- ✓ Concertation
- ✓ Intérêt collectif

Les objectifs retenus sont :

- ✓ Améliorer la réponse aux besoins de remplacement des professeurs absents (moins de 15 jours)
- ✓ Limiter l'impact des actions et projets sur les heures d'enseignement
- ✓ Optimiser les moyens internes pour faciliter les remplacements
- ✓ Partager et évaluer collectivement la mise en œuvre du présent plan

2 EVALUATION DES BESOINS

Avec l'appui du logiciel Pronote, la direction présente les indicateurs d'analyse en termes de couverture des absences de courte durée.

Cette présentation sera réalisée en fin d'année scolaire précédent la formalisation du plan annuel RCD de l'année scolaire suivante.

Ainsi, l'identification des écarts entre les besoins effectivement couverts et ceux qui n'ont pas été couverts au regard du bilan de fin d'année permet de quantifier les moyens nécessaires pour l'année scolaire suivante.

Les indicateurs retenus sont :

- ✓ Nombre d'absences enseignants inférieures à 15 jours (anonymat)
- ✓ Concernant les absences pour motif personnel (1)
 - Nombre d'heures d'absences totales
 - Nombres d'heures d'enseignement non remplacées
 - Nombres d'heures d'enseignement remplacées
- ✓ Concernant les absences pour motif administratif (2)
 - Nombre d'heures d'absences totales
 - Nombres d'heures d'enseignement non remplacées
 - Nombres d'heures d'enseignement remplacées
- ✓ Concernant les absences pour motif sorties (3)
 - Nombre d'heures d'absences totales
 - Nombres d'heures d'enseignement non remplacées
 - Nombres d'heures d'enseignement remplacées

1 : motif personnel : congés maladies, convenances personnelles, autorisations particulières...

2 : motif administratif : convocations examens, formations, réunions pédagogiques...

3 : motif sorties : sorties pédagogiques, voyages scolaires, projets éducatifs et/ou pédagogiques...

ANNEXE 1 : bilan chiffré avec les indicateurs précédemment cités pour l'année scolaire 2022-2023 pour le lycée professionnel et le lycée général et technologique.

Extrait :

LGT		du 5 septembre 2022 au 9 juin 2023															
Enseignant	Heures prévues	Motif personnel		Motif administratif			Motif d'accompagnement										
Enseignant	Heures prévues	Perdus	Remplacés	Totales			Perdus	Remplacés	Totales			Perdus	Remplacés	Totales			
101 enseignants	49307,5	913,5		535	1448,5		1404		66,5	1470,5		260		8		288	
Perdus	2577,5	35,40%					54,40%					12,20%					
	5,20%																
en moyenne 26h par enseignant																	
LP		du 5 septembre 2022 au 9 juin 2023															
Enseignant	Heures prévues	Motif personnel		Motif administratif			Motif d'accompagnement										
Enseignant	Heures prévues	Perdus	Remplacés	Totales			Perdus	Remplacés	Totales			Perdus	Remplacés	Totales			
34 enseignants	17231	428		227	655		522		163	685		106		7,5		113,5	
	1056	40,50%					49,40%					10,10%					
	6,10%																
en moyenne 31h par enseignant																	
Libellé	Statut prof.	Libellé	Statut prof.	Libellé	Statut prof.	Libellé	Statut prof.	Libellé	Statut prof.	Libellé	Statut prof.	Libellé	Statut prof.	Libellé	Statut prof.	Libellé	Statut prof.
Activité culturelle	Accompagnateur	CONVOCAION	Administratif	Autres	Personnel	Convenance personnelle	Personnel	Evènement familial	Personnel	Garde d'enfant	Personnel	Mouvement social	Personnel	Raison de santé	Personnel		
Activité sportive	Accompagnateur	Enseignement à distance	Administratif														
Sortie Orientation	Accompagnateur	ERASMUS	Administratif														
Sortie pédagogique	Accompagnateur	Examens	Administratif														
UNSS	Accompagnateur	Fonctions électives	Administratif														
		Formations et concours	Administratif														
		Réunion interne	Administratif														
		Réunions pédagogiques	Administratif														
		Syndicat	Administratif														

Au regard du bilan établi sur la base de l'année N-1, différents leviers sont identifiés au sein de l'établissement et retenus dans le cadre du présent plan annuel :

▣ Une organisation interne du fonctionnement de l'établissement

Une grande partie des absences de courte durée résultent d'activités prévisibles générées par le fonctionnement même de l'établissement.

La limitation des absences de courte durée prévisibles sur le temps d'enseignement est un levier de régulation essentiel à l'interne de l'établissement.

✓ Réunions pédagogiques, temps de concertation pédagogique (conseils d'enseignement, conseils pédagogiques...) :

- planification anticipée concertée avec les équipes en maximisant les plages horaires libres hors cours selon les EDT
- réalisation des emplois du temps en dégageant des créneaux horaires libres communs à toutes les classes pour libérer les enseignants sans impact sur les heures d'enseignement. Sont retenus les mardis et vendredis de 13H00 à 14H00, plages horaires libres pour toutes les classes. Mobilisation des plages horaires de fin de journée à partir de 17H00

✓ Évaluations : lorsqu'un professeur est absent ponctuellement et de manière prévisible, l'organisation, sous le contrôle du service vie scolaire, de devoirs sur table (ou devoirs surveillés) peut être utilement retenue. Elle permet à la fois de répondre au besoin d'évaluations régulières, et de ne pas préempter le temps d'enseignement stricto sensu.

✓ Projets pédagogiques et actions éducatives :

- planification anticipée des actions concertée avec le/les porteurs de projets afin d'anticiper les modifications d'emploi du temps pour limiter les impacts d'absences enseignants et organiser le RCD
- optimisation des actions sur le temps d'enseignement correspondant au cours de la matière concernée selon l'EDT
- utilisation prioritaire des créneaux libérés des mardis et vendredis de 13H00 à 14H00 ainsi que les mercredis après-midis.

✓ Sorties pédagogiques, voyages scolaires :

- planification anticipée des actions concertée avec le/les porteurs de projets afin d'anticiper les modifications d'emploi du temps pour limiter les impacts d'absences enseignants et organiser le RCD
- une programmation anticipée des voyages scolaires l'année scolaire précédant l'année de réalisation à des fins d'organisation et d'une meilleure articulation avec le plan de RCD mis en place
- une priorisation des sorties pédagogiques facultatives sur :
 - les temps hors enseignement (fin de journée, pause méridienne...)

- les temps d'enseignement de la matière concernée limitant les impacts sur les autres cours
- Un regroupement sur une même période (semaine banalisée, journée(s) banalisée(s)...) pour éviter la dissémination sur l'année et limiter l'impact sur le temps d'enseignement des enseignants accompagnateurs
- ✓ **Formations d'initiative locale (FIL) :** Complémentaires aux autres dispositifs de la formation académique pilotés par les écoles académiques de la formation continue (EAFC), la programmation et l'organisation des FIL, dès leur conception avec les interlocuteurs de l'EAFC, doivent être abordées sous l'angle de leur compatibilité avec le dispositif de RCD mise en place : extension du calendrier, hybridation des formations, articulation avec les formations à pilotage académique et les formations organisées à l'échelle des bassins pour éviter les redondances thématiques.

Conformément aux textes réglementaires en vigueur, il est entendu que le chef d'établissement dispose d'un pouvoir d'appréciation, et donc de validation, sur la pertinence pédagogique des activités ou des projets mis en œuvre et de leur réalisation dans le cadre général du fonctionnement de l'établissement.

□ La gestion des ressources humaines

Pour couvrir le besoin de remplacement, le chef d'établissement pourra désormais s'appuyer sur les moyens suivants :

- ✓ À titre principal : sur les enseignants qui se seront engagés à effectuer (dans le cadre du Pacte) un volume d'heures de remplacement de courte durée, fixé à l'avance. Ce volume peut varier par tranches de 18 heures, rémunérées à hauteur d'une part fonctionnelle de l'ISOE de 1 250 € brut chacune*;
- ✓ À titre subsidiaire : sur les enseignants rémunérés en heures supplémentaires effectives (HSE), modalité de rémunération qui reste inchangée, à privilégier pour les remplacements ponctuels en cours d'année scolaire (auto-RCD compris) ou pour les enseignants qui ne sont pas engagés dans le Pacte.

** À l'exclusion de la première part fonctionnelle, qui doit nécessairement correspondre à un volume horaire de 18 heures, un(e) enseignant(e) peut prendre une mission de RCD dans le cadre d'une demi-part fonctionnelle pour un volume horaire de 9 heures.*

En préparation de la rentrée scolaire, le chef d'établissement constitue le vivier de remplaçants, en fixant un cadre adapté (disponibilités, modalités d'intervention...) inscrites dans une lettre de mission.

Si des besoins non prévus apparaissent en cours d'année, peuvent être attribuées des parts fonctionnelles RCD disponibles aux enseignants volontaires pour assurer ces remplacements en parallèle du volant d'HSE prévu à cet effet.

Les modalités opérationnelles sont inscrites dans le présent plan ainsi que dans la lettre de mission pour les enseignants volontaires ayant accepté la mission relative au RCD.

1) Modalités organisationnelles intégrant le dispositif du PACTE RCD :

- L'agent concerné par la mission propose à la direction d'effectuer un remplacement à la date et au créneau horaire libéré du fait de l'absence de son/sa collègue
- Connaissance des absences
 - L'agent s'informe régulièrement des absences positionnées via le logiciel
 - La direction adresse un mail d'information sur la/les absences prévue/s à l'ensemble des enseignants relevant de cette mission
- L'agent concerné ne se verra pas imposer de RCD par le chef d'établissement. Ce dernier sollicitera prioritairement les personnels enseignants qui se sont engagés dans cette mission sur une base de volontariat.
- Il pourra lui être proposé préférentiellement des heures d'enseignement de RCD sur les jours et créneaux horaires définis conjointement entre l'agent et le chef d'établissement et inscrits dans la lettre de mission
- Le remplacement se fait conformément aux qualifications de l'enseignant remplaçant volontaire. Le professeur remplaçant intervient dans sa discipline de recrutement ou dans ses missions de professeur principal (accompagnement à l'orientation, projet spécifique...)
- Le délai de prévenance par la direction sera réalisé au fil de l'eau en fonction de la connaissance des absences.
- L'agent souhaitant se positionner sur un cours de remplacement devra se rapprocher de la direction (préférentiellement du proviseur adjoint) au maximum la veille afin de l'intégrer dans le logiciel Pronote et d'informer la classe concernée.
- Tout cours normalement inscrit dans le service reste prioritaire sur toute heure liée au RCD
- Un formulaire sera à compléter par l'enseignant désirant remplacer (cf annexe 5)
- Le nombre d'heures réalisées au titre de la mission fera l'objet d'un suivi attentif tout au long de l'année scolaire. Un dispositif de décompte sera tenu par le secrétariat de direction et l'agent concerné.
- S'il s'avère que, pour des raisons liées aux besoins de service, le nombre d'heures prévues n'apparaît pas en mesure d'être accompli avant la fin de l'année scolaire, le chef d'établissement arrêtera en temps utile et en concertation avec l'intéressé, le redéploiement des heures restantes sur d'autres missions quantifiées en heures. En cas de refus de nouvelles missions horaires, la date d'arrêt des versements sera déterminée de telle sorte que le montant versé corresponde à la réalité des heures accomplies

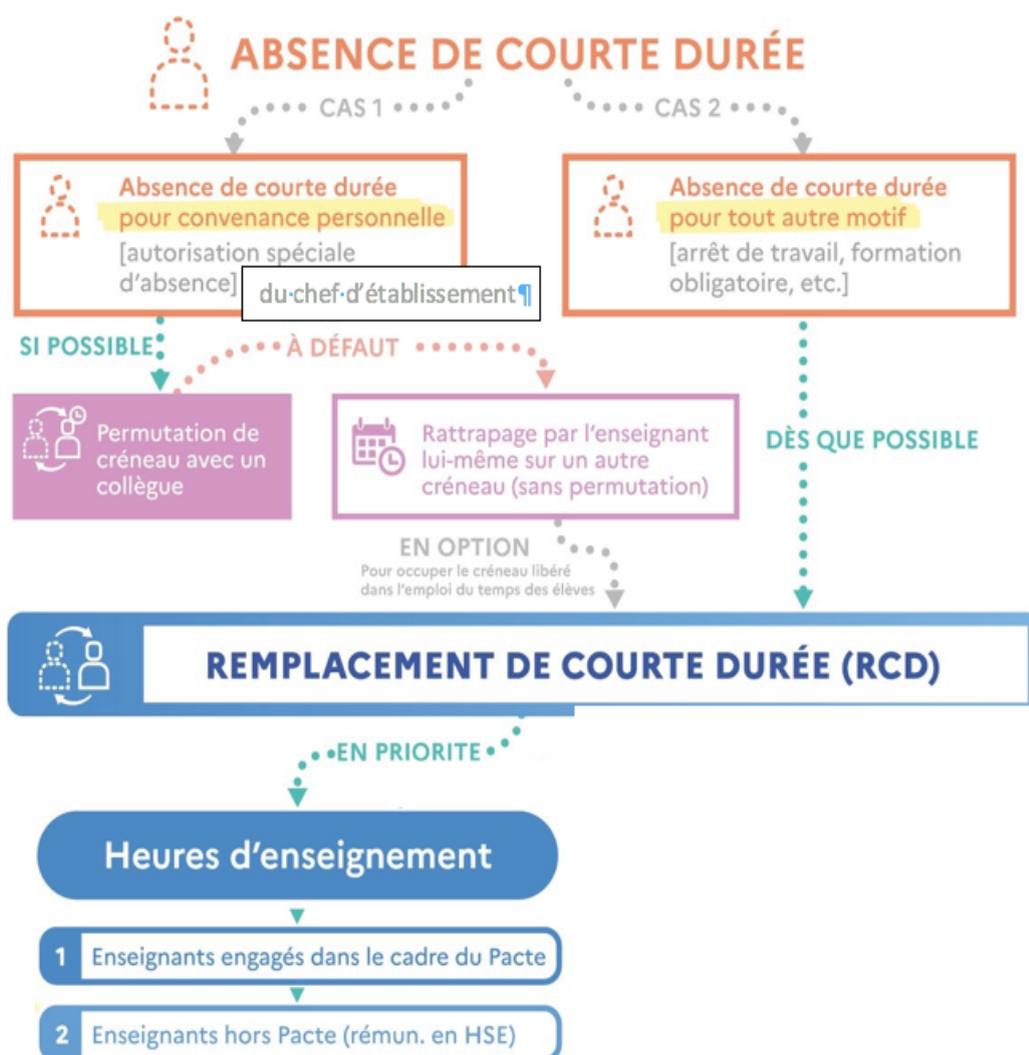
2) Modalités organisationnelles hors dispositif PACTE RCD :

À titre subsidiaire, peuvent être également concernés les enseignants rémunérés en heures supplémentaires effectives (HSE), modalité de rémunération qui reste inchangée.

Ces HSE permettront de rémunérer les enseignants souhaitant s'engager dans du RCD sans mission PACTE ou le cas échéant assurer de "l'auto-remplacement".

La connaissance des absences se fera par les intéressées au fil de l'eau via le logiciel PRONOTE et en liaison avec la direction.

Dans un cadre plus large de gestion des remplacements d'enseignants absents sur une courte durée (inf. 15 jours), le schéma organisationnel est le suivant :



5 EVALUATION

La formalisation et l'évaluation du plan s'articulera autour des temps identifiés suivants :

- ✓ Fin d'année N-1 : bilan des absences de l'année et évaluation des besoins pour l'année scolaire suivante (conseil pédagogique)

- ✓ Septembre année N : actualisation du plan annuel de RCD au regard du diagnostic précédemment réalisé et du nombre d'enseignants volontaires sur la mission RCD du PACTE (conseil pédagogique)
- ✓ Octobre année N : présentation du plan au conseil d'administration et transmission au recteur d'académie. Un référent académique en son nom s'assurera de sa conformité au regard de l'article R. 421-4 du code de l'éducation.
- ✓ Le chef d'établissement rend compte au conseil d'administration et au recteur d'académie au moins deux fois par an de la mise en œuvre de ce plan conformément aux textes réglementaires en vigueur.
- ✓ À ce titre, il conviendra si besoin d'effectuer un point d'étape courant janvier à des fins d'ajustement et d'amélioration continue dans la perspective de préparation de la rentrée scolaire suivante.

6 ANNEXES

ANNEXE 2 : Ressources institutionnelles en ligne : quels recours possibles pour les enseignants en cas de RCD ?

ANNEXE 3 : Zoom sur deux exemples d'outils utilisables par les enseignants : **Édubase** et **Éléa**

ANNEXE 4 : Zoom sur **Pix** (certification des compétences numériques)

ANNEXE 5 : formulaire demande d'intervention de RCD

Conseil Pédagogique LGT : lundi 02 Octobre 2023
Conseil Pédagogique LP : lundi 09 Octobre 2023

Conseil d'Administration LGT : mardi 04 Novembre 2023
Conseil d'Administration LP : jeudi 09 Novembre 2023

LGT du 5 septembre 2002 au 9 juin 2023

Enseignant	Heures prévues	Motif personnel Perdus	Motif personnel Remplacés	Motif personnel Totales	Motif administratif Perdus	Motif administratif Remplacés	Motif administratif Totales	Motif d'accompagnement Perdus	Motif d'accompagnement Remplacés	Motif d'accompagnement Totales
101 enseignants	49307,5	913,5	1448,5	535	1404	66,5	1470,5	260	260	8
Perdus	2577,5	35,40%			54,40%			12,20%		

en moyenne 25h par enseignant

LP du 5 septembre 2002 au 9 juin 2023

Enseignant	Heures prévues	Motif personnel Perdus	Motif personnel Remplacés	Motif personnel Totales	Motif administratif Perdus	Motif administratif Remplacés	Motif administratif Totales	Motif d'accompagnement Perdus	Motif d'accompagnement Remplacés	Motif d'accompagnement Totales
34 enseignants	17231	428	555	227	522	163	685	106	106	7,5
	1056	40,50%			49,40%			10,10%		

en moyenne 31h par enseignant

Libellé	Statut prof.	Libellé	Statut prof.
Activité culturelle	Accompagnateur	CONVOCATION	Administratif
Activité sportive	Accompagnateur	Enseignement à distance	Administratif
Sortie Orientation	Accompagnateur	ERASMUS	Administratif
Sortie pédagogique	Accompagnateur	Examens	Administratif
UNSS	Accompagnateur	Fonctions électives	Administratif
		Formations et concours	Administratif
		Réunion interne	Administratif
		Réunions pédagogiques	Administratif
		Syndicat	Administratif
		Autres	Personnel
		Convenance personnelle	Personnel
		Evènement familial	Personnel
		Garde d'enfant	Personnel
		Mouvement social	Personnel
		Raison de santé	Personnel

Annexe 1

BILAN des Absences 2022-2023

Lycée Professionnel
et
Lycée Général Technologique
Jean Dupuy

Annexe 2 [Annexe à la fiche 2.2]

Ressources institutionnelles en ligne : quels recours possibles pour les enseignants en cas de RCD ?

[VUE D'ENSEMBLE] La liste ci-dessous propose un panorama des principales plateformes de ressources généralistes mises en ligne par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ou ses partenaires. Elle indique, pour chacune, les liens et – le cas échéant – les usages qui peuvent en être faits de ces ressources par des enseignants en situation de remplacer un collègue en cas de RCD (cf. légende).

✓ Panorama des espaces institutionnels (généralistes) en ligne :

Légende :	Informations générales institutionnelles, textes officiels, etc	Possibilité de créer/partager des contenus	Public cible :
Guides et/ou contenus pour la construction de séquences de cours	Séquences complètes de formation (en autonomie) – 1h ou plus	Activités interactives diverses (quiz, exercices, etc.)	professeurs
Média (vidéos, audio) intégrables aux apprentissages			élèves
			(✓) Possible par redirection [ou hors cadre principal d'utilisation]

Plateforme	Lien	Descriptif							
education.gouv.fr	education.gouv.fr	Site national du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Actualités généraliste/grand public, textes officiels...		(✓)					
EDUSCOL	eduscol.education.fr	Site national d'information des professionnels de l'éducation (programmes, textes officiels, ressources d'accompagnement...)							
magistère	magistere.education.fr	Plateforme de formation institutionnelle des agents de l'Éducation nationale. Propose une offre de parcours d'auto-formation (450+ en libre accès)							
CANOPÉ	reseau-canope.fr	Opérateur du MENJ pour la formation des enseignants. Le site principal de Canopé redirige principalement vers des ressources externes.		(✓)	(✓)		(✓)	(✓)	
canotech	canotech.fr	Portail Canopé proposant des modules de formation continue pour enseignants et équipes éducatives.							
Banque de séquences didactiques	reseau-canope.fr/bsd	Cas pratiques appliqués à des problématiques pédagogiques précises. Accès sur abonnement gratuit. Principalement focalisé sur le 1 ^{er} degré.		(✓)			(✓)		
ÉduBase	edubase.eduscol.education.fr	Base de données des pratiques pédagogiques valorisées par les académies, en relation avec les programmes. → cf. Annexe 3 .							
Lumni ENSEIGNEMENT	enseignants.lumni.fr	Contenus pédagogiques expertisés par les acteurs de l'audiovisuel public (France TV, Arte...) et l'IGESR accessibles aux élèves & enseignants. Toutes disciplines du primaire au lycée					(✓)		
Quizinière	quiziniere.com	Exercices en ligne tous niveaux : textes à trous, QCM, dessins, etc. Permet de créer/partager ses propres exercices (120000+ références partagées, à jouer ou à modifier).							
ÉLEA Numérique	[Accès via ENT élèves/profess.] pour les acad. concernées	Plateforme MENJ. Déploiement en cours à compter de la rentrée 2023 jusqu'à la rentrée 2025. Création de parcours d'apprentissage en ligne à mettre en œuvre avec les élèves, et partageable entre pairs (enseignants). Accès via ENT. → cf. Annexe 3 .							
CANO PROF	canoprof.fr	Plateforme Canopé. Création de modules ou d'exercices faire suivre à 1 classe ou 1 groupe sur transmission par l'enseignant d'un code de séquence saisi par les élèves pour connexion							

✓ Des espaces spécialisés par discipline ou par parcours éducatif :

Plateforme	Lien	Descriptif						
 Quand l'École et l'Industrie se rencontrent	reseau-canope.fr/etincel/	Étincel. Ressources pédagogiques sur l'industrie (techno collège ou lycée pro)						
 Le centre pour l'éducation aux médias et à l'information	clemi.fr/	Opérateur Canopé. Le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information propose de nombreux contenus et vidéos pour l'EMI (tous niveaux de l'enseignement secondaire)						
	e-assr.education-securite-routiere.fr/	Se préparer aux attestations de sécurité routière (ASSR1, ASSR2, ASR, AER)						

Fiche en cours de consolidation → Version complétée à paraître dans une prochaine version du guide.

Annexe 3 [Annexe à la fiche 2.2]

Zoom sur deux exemples d'outils utilisables par les enseignants : Édubase et Éléa [généralisé en 2023-2024]

Cette annexe présente un aperçu synthétique de deux ressources listées dans la **Fiche 2.2**, et sur lesquels les chefs d'établissements peuvent recommander aux enseignants de s'appuyer dans le cadre de leurs préparations de séquences de cours. Conçues pour l'usage du quotidien, ces applications peuvent être utiles en situation de remplacement de courte durée, notamment pour concevoir en peu de temps des séquences détachables de la progression de la classe pour laquelle le remplacement est effectué⁸.

✓ Édubase (banque nationale de scénarios pédagogiques)

▪ À propos d'Édubase

- ✚ **De quoi s'agit-il ?** Édubase est une banque nationale de scénarios pédagogiques. Elle permet, à partir d'une interface unique, de rechercher un scénario élaboré en académie illustrant un thème de programme en lien avec le numérique éducatif. Plus de 13 000 scénarios y sont indexés couvrant toutes les disciplines, enseignements et niveaux (1^{er} et 2^d degrés, enseignement supérieur).
- ✚ **Quels contenus y trouve-t-on ?** Les fiches présentes dans Édubase décrivent des scénarios adaptables et exploitables, créés par des enseignants, validés par les corps d'inspection, publiés en académie puis indexés dans la base nationale. Ces fiches pointent directement vers les pages des sites académiques où sont publiés les scénarios.
- ✚ **Qui est concerné ? Qui peut y accéder ?** Édubase s'adresse principalement aux enseignants ou à tout professionnel pédagogue formé (formateur, inspecteur...). La plateforme est librement accessible au public [[lien cliquable ici](#)] et ne nécessite pas d'identifiants d'accès spécifiques.



▪ Comment procéder ?



Pour trouver des ressources sur Édubase :

- ✚ L'utilisateur qui [se rend sur la plateforme](#) débute sa recherche :
 - en saisissant un ou plusieurs mot(s)-clé(s)
 - et/ou sélectionnant une discipline/académie
- ✚ Il peut ensuite filtrer plus finement les résultats, par niveau d'enseignement, thème de programme, date, etc

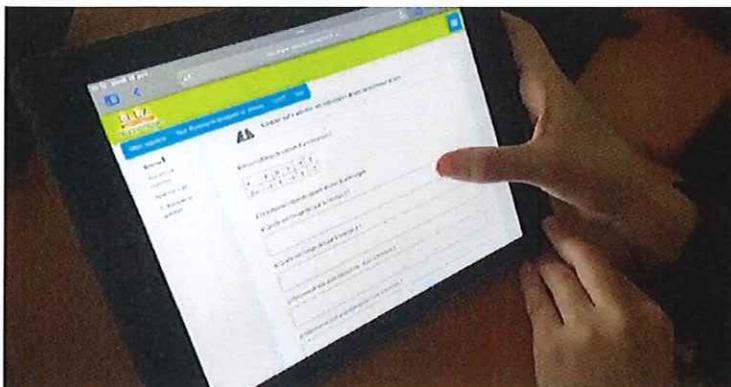
Ressources et liens utiles sur Édubase :

- ✚ [Accéder directement à la plateforme Édubase \[lien cliquable\]](#)
- ✚ [Édubase, une banque nationale de scénarios pédagogiques \[présentation détaillée sur Éduscol\]](#)



⁸ À noter : l'application Éléa est actuellement déployée dans l'académie de Versailles et sera progressivement étendue à l'ensemble des académies dans le courant de l'année scolaire 2023-2024.

✓ ÉLÉA (application MENJ) [TOUS NIVEAUX - EN COURS DE DÉPLOIEMENT]




**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

À propos : Née dans l'académie de Versailles en 2016, la plateforme Éléa s'inscrit dorénavant dans un programme national et va s'ouvrir progressivement à l'ensemble des régions académiques.

■ À propos d'Éléa :

- ✚ **De quoi s'agit-il ?** Éléa est une plateforme en ligne qui permet aux enseignants de concevoir aisément des parcours d'apprentissage, de les mettre en œuvre avec leurs élèves et de suivre leur progression.
- ✚ **Quels contenus y trouve-t-on ?** Éléa permet également à la communauté des enseignants de partager des parcours d'apprentissage entre pairs dans l'« Éléathèque ». Plus de 200 parcours d'une grande variété (matières, thématiques, niveaux, durées, modalités, etc.) y sont d'ores-et-déjà disponibles, dont les deux tiers en totale autonomie.
- ✚ **Quels établissements peuvent y accéder ?** L'ouverture d'Éléa à l'ensemble des académies est prévue en trois vagues successives. Le déploiement prévu à la rentrée 2023 dans 6 régions académiques et deux académies d'Ile-de-France (cf. carte ci-contre et calendrier de déploiement, page suivante) couvrira un espace réunissant près de 50 % des élèves de France.
- ✚ **Comment mettre en œuvre Éléa ?** Les élèves doivent disposer d'un ordinateur individuel, d'une tablette ou d'un smartphone connecté pour travailler. Dans les territoires déjà concernés et une fois leur établissement relié à Éléa peuvent se connecter à Éléa via une icône dédiée présente dans leur ENT.



■ Comment procéder ?

✚ En amont :

Le **chef d'établissement** (ou son équipe) peut informer ses personnels de l'existence et des possibilités offertes par la plateforme et leur transmettre les **liens utiles pour consulter la documentation disponible**.

Il peut également se faire le relais des formations disponibles au PAF, des webinaires et autres événements organisés par la DRANE de son territoire en manière de e-éducation et de scénarisation pédagogique avec Éléa.

🔗 En cas d'absence de courte durée prévue :

- Le professeur utilisateur d'Éléa peut inscrire - dans le parcours qu'il a conçu pour ses élèves - son collègue en charge du remplacement.
- Les élèves n'ont plus qu'à se connecter via leur ENT en cliquant sur l'icône d'Éléa.

🔗 En cas d'absence de courte durée inopinée :

- Le professeur en charge d'un remplacement peut préparer la séance en s'inspirant d'un (ou plusieurs) parcours présent dans la « Éléathèque ».
- Il doit commencer par dupliquer le parcours. Il peut alors le modifier librement.
- Lorsque le parcours est prêt, le professeur inscrit le groupe ou la classe concerné.
- Les élèves n'ont plus qu'à se connecter via leur ENT en cliquant sur l'icône d'Éléa.

▪ Calendrier du déploiement

L'ouverture d'Éléa au niveau national est organisée en trois vagues successives.

À compter de la rentrée de septembre 2023, la plateforme sera disponible dans les régions académiques Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Guadeloupe, Hauts-de-France et Pays de la Loire ainsi que dans les académies de Créteil et Versailles.

Les délégués régionaux au numérique pour l'éducation (DRAN) organise la mise à disposition d'Éléa aux établissements, la formation et le support offerts aux personnels.

Ressources et liens utiles sur ÉLÉA :

- 🔗 Le lien vers l'application :
<https://communaute.elea.ac-versailles.fr/>
- 🔗 De nombreux **tutoriels** accessibles directement depuis la plateforme :
[\[versailles.elea.ac-versailles.fr/local/faq\]](https://versailles.elea.ac-versailles.fr/local/faq)
- 🔗 Des **articles de fond** et des **retours d'usage** sur le site de la DANE de Versailles :
[\[ressources.dane.ac-versailles.fr/ressource/elea\]](https://ressources.dane.ac-versailles.fr/ressource/elea)

→ Exemples de contenus mobilisables [liste non exhaustive] :

La liste ci-après répertorie divers sites et plateformes internet proposant (entre autres types de contenus ou de manière exclusive) des outils permettant de confier à une classe ou un groupe des apprentissages pouvant être suivis en autonomie sous la surveillance d'un AED.

Plateforme	Liens	Descriptif	Collège	Lycée (G&T)	Lycée pro
 program'cours.	[Accès direct via ENT élèves/référent Program'cours]	Voir détail Annexe 4 . Plateforme Cned pour les collèges. Propose des apprentissages en mathématiques, français, histoire-géographie et EMC, sous forme de modules d'une heure à suivre pour une classe ou un groupe, sur activation de l'établissement.	✓		
	pix.fr/	Service public en ligne d'évaluation, de développement et de certification des compétences numériques [cf. lien Éduscol]. Requiert la création d'un identifiant individuel. Modules de durées variables pouvant être choisis, selon une progression individuelle, ou commune à l'ensemble de la classe (sur activation de l'administrateur <i>Pix</i> de l'établissement via le module <i>Pix orga</i>). Voir Annexe 5	✓	✓	✓
	e-assr.education-securite-routiere.fr/	Plateforme Canopé. Site officiel du gouvernement dédié à la préparation des attestations de sécurité routière (ASSR1, ASSR2, ASR, AER). Pour les classes de 5 ^e et 3 ^e (et niveaux correspondants). Ne nécessite pas de créer un identifiant.	✓		
	climat.Cned.fr/	Voir détail Annexe 6 . « B.A.-BA du climat et de la biodiversité ». Formation Cned (> 15 ans) permettant d'acquérir les connaissances fondamentales sur le changement climatique et la biodiversité. 5 séquences indépendantes d'une durée de 1h15 et incluant chacune un test permettant une certification par le Cned.		✓	✓
	maspemaths.Cned.fr	MaSpéMaths est une plateforme de révision en ligne *réservée aux élèves de première (voie générale) qui suivent la spécialité « mathématiques » . 10 séances de travail d'une heure chacune, articulées autour d'exercices autocorrectifs, de quiz et d'études de situations. Nécessite de se créer un identifiant individuel.		✓ *	
	[Accès via ENT élèves/profess.] pour les acad. concernées	→ cf. Annexe 3 [*Mobilisable uniquement dans le cas de la mise en œuvre d'un parcours présélectionné ou conçu par l'enseignant absent, et/ou identifié comme pertinent par l'équipe pédagogique] Plateforme MENJ. Déploiement en cours à compter de la rentrée 2023 jusqu'à la rentrée 2025. Création de parcours d'apprentissage en ligne à mettre en œuvre avec les élèves, et partageable entre pairs (enseignants). Accès via ENT.	✓ *	✓ *	✓ *



[RAPPEL] Un guide spécifique sur le remplacement de courte durée dédié aux équipes pédagogiques sera publié ultérieurement pour fournir des recommandations détaillées aux AED devant encadrer des apprentissages surveillés sur supports numériques.

Annexe 4

Zoom sur **Pix** (certification des compétences numériques) [POUR LES COLLÈGES ET LYCÉES]



✓ À propos de Pix :

- ✚ **De quoi s'agit-il ?** Pix est une plateforme nationale accessible gratuitement pour le suivi des acquis et la certification des compétences numériques des élèves.
- ✚ **Quels contenus y trouve-t-on ?** L'ensemble des modules mis à disposition sur Pix répond aux exigences du **cadre de référence des compétences numériques (CRCN)** et permet la passation des certifications de compétences numériques obligatoires pour les élèves de 3^e au collège, de terminale au lycée (toutes filières) ou en CAP, ainsi que pour les étudiants en 2^e année de BTS et CPGE.

✓ Comment procéder ?

À partir de la 5^e, les élèves peuvent s'inscrire sur la plateforme Pix où ils disposent d'un suivi régulier de leurs acquis. Ils s'entraînent individuellement ou selon les campagnes définies par les professeurs.

Pour ce faire, la plateforme propose à destination des enseignants un espace Pix Orga par établissement. Depuis cet espace, qui doit être **activé au préalable par la direction de l'établissement** [\[lien cliquable\]](#), les enseignants ont la possibilité d'administrer l'ensemble de la formation : choix des parcours adaptés, suivi de la participation et des acquis, évaluation des compétences des élèves, analyse des résultats, etc.

Des guides complets destinés aux équipes de directions et aux enseignants pour la mise en œuvre de Pix sont disponibles sur **Éduscol** (cf. liens *in* encadré ci-dessous).

Ressources et liens utiles sur Pix :

- 🔗 Accueil : [\[pix.fr\]](https://pix.fr)
- 🔗 Espace administrateur Pix Orga [requiert une activation préalable, si non effectuée] : [\[https://orga.pix.fr/connexion\]](https://orga.pix.fr/connexion)
- 🔗 [Sur Éduscol] Conseils pratiques aux équipes de direction pour piloter la mise en œuvre du cadre de référence des compétences numériques (CRCN) [\[eduscol.education.fr/733/crcn-parcours-personnels-d-encadrement?menu_id=868\]](https://eduscol.education.fr/733/crcn-parcours-personnels-d-encadrement?menu_id=868)
- 🔗 [Sur Éduscol] Conseils pratiques aux enseignants pour mettre en œuvre le cadre de référence des compétences numériques (CRCN) [\[eduscol.education.fr/733/crcn-parcours-enseignants?menu_id=880\]](https://eduscol.education.fr/733/crcn-parcours-enseignants?menu_id=880)

ANNEXE 5 :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée Jean Dupuy
Tarbes

Lycée professionnel
Lycée des Métiers Jean Dupuy
Tarbes

RCD : Demande de

Remplacement

Courte Durée

Professeur-e absent-e :

NOM : Prénom :

Discipline : Date(s) de l'absence :

Professeur-e souhaitant remplacer :

NOM : Prénom :

Discipline :

A cocher

Mission PACTE

HORS mission PACTE (en HSE)

Proposition(s) de remplacement :

Classe	Date	Horaires	Salle

Date :

Signature enseignant:

A adresser au secrétariat de direction : 0650027b@ac-toulouse.fr maximum 48 Heures avant l'intervention

VISA du Proviseur-Adjoint :

DÉCISION : ACCORD

REFUS

Date :
Proviseur

Le

Cyrille COURADE